



Bulletin Officiel

N°6882 Mardi 13 juin 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

2

COMMUNIQUEES DE PRESSE

AMI ASSURANCES : APPEL A CANDIDATURE

3

AMI ASSURANCES : APPEL A CANDIDATURE

8

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-

13

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1

19

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

24

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023))

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO-AGE

- ARIJE EL-MEDINA AGO
- ARIJE EL-MEDINA AGE
- ONE TECH HOLDING AGO
- SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS SNMVT -MONOPRIX- AGO

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- CITY CARS

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997

Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni en date du 24 /01/2023 a décidé de nommer Mlle Mariem Yosr Mahjoubi en tant que membre du comité de gestion de la SICAV.

Ainsi, le comité de gestion de la SICAV est composé comme suit :

Nom & Prénom	Qualité
Adel Glenza	Directeur Général UIB Finance
Imen Saibi	Directeur Salle de marché UIB
Walid Ben Badr	Directeur Commercial & Marketing UIB Assurance
Jawhar Ajlani	Responsable adjoint au pôle Grande Entreprise UIB
MariemYosr Mahjoubi	Gestionnaire de portefeuille UIB Finance

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Assurances Multirisques Ittihad AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Appel à candidature aux postes d'Administrateurs indépendants

1. Objet

La société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES » lance un appel à candidature pour la désignation de deux Administrateurs indépendants devant siéger au sein de son Conseil d'Administration pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025.

2. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ, DE COMPÉTENCE ET D'EXPERIENCE

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et expérience requises pour l'exercice de cette mission.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, au jour du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils.
- N'avoir aucun lien ni intérêt direct ou indirect avec AMI ASSURANCES, ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à les mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire d'une société dans laquelle AMI Assurances est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint d'assurances AMI (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant, descendant ou conjoint du président directeur général, Directeur Général ou d'un salarié d'AMI assurances ;
- Ne pas être ascendant, descendant ou conjoint du président directeur général, Directeur Général ou d'un salarié d'une société appartenant au même groupe qu'AMI ASSURANCES ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client d'AMI assurances ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse, exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;

- Ne pas être Directeur Général, Directeur Général Adjoint, président du directoire, mandataire actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec AMI ASSURANCES ou une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital d'AMI Assurances ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, du président du directoire ou d'un salarié de la société ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et la répression du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal réglementaire ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Ne pas être faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite ;
- Ne pas être personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques ;
- Ne pas être personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne pas être fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

Les candidat(e)s à ce poste doivent également, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur des assurances ou de la finance en Tunisie ou à l'étranger.
- Avoir été membre de comités d'audit ou de gestion des risques dans le secteur financier en Tunisie ou à l'étranger.

3. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'Administration d' AMI ASSURANCES détaillant les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en annexe 1 ;
- Le curriculum vitae du candidat mis à jour et signé ;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en annexe 2 ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

4. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « **NE PAS OUVRIR / Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant** » au nom du Président du Conseil d'Administration ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES » et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES », Cité Les Pins Les Berges du Lac II - 1053 Tunis, au plus tard le **23 Juin 2023** (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par l'AMI.

5. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES » transmettra pour avis à l'Autorité de Tutelle et au Conseil du Marché Financier, la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Le(s) candidat(s) retenus sont choisis par un Comité composé d'administrateurs de la Société AMI Assurances après étude et évaluation des dossiers parvenus et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées par le présent appel à candidature.

Le(s) candidats retenus sont informés de leur sélection avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

AMI Assurances mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront approuvés par l'assemblée générale ordinaire.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

INDEPENDANT

Nom et Prénom :

Numéro CIN / Carte de résidence en Tunisie :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

Email :

Profession/Activité :

Formation académique :

Autres qualifications du candidat :

Autres mandats occupés dans d'autres conseils d'Administration :

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____, titulaire de la Carte d'Identité Nationale / Carte de résidence en Tunisie numéro _____ sis(e)
au.....,

Candidat au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration d' ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES » déclare formellement et solennellement sur l'honneur, ne pas piétiner les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, l'article 85 du code des assurances et l'énoncé de l'appel à candidature. Je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature ainsi que l'exactitude et la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0841

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Assurances Multirisques Ittihad AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Appel a candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs

1. Objet

La société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES » lance un appel à la candidature pour la désignation d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025.

2. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ, DE COMPETENCE ET D'EXPERIENCE

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de l'AMI ne dépassant pas 0,5 % ;
- Ne doit avoir au jour du dépôt de la candidature aucun intérêt direct ou indirect avec l'AMI, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, ou les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, ou salarié d' AMI Assurances.
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que l'AMI.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle l'AMI est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire d'AMI assurances (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou salarié de l'AMI,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que l'AMI.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de l'AMI ;
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé, ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec l'AMI ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience et de compétence :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur des assurances ou financier.

3. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- a. Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,

- b. Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- c. Le curriculum vitae du candidat,
- d. Une copie d'une pièce d'identité,
- e. Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- f. Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- g. Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- h. Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

4. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « A ne pas ouvrir candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires » au nom du Président du Conseil d'Administration ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES » et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES », Cité Les Pins Les Berges du Lac II - 1053 Tunis, au plus tard le **23 juin 2023**(Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par l'AMI.

5. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

- Un Comité de nomination est mis en place par l'assurances AMI.
 - Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature. Le comité de nomination arrête la liste des candidats admis à concourir, Après la clôture de l'appel à candidature.
 - AMI Assurances transmettra pour avis à l'Autorité de Tutelle et au Conseil du Marché Financier, la liste préliminaire des candidats admis à concourir.
 - Les actionnaires minoritaires sont convoqués en assemblée générale électorale dans les 10 jours suivant l'appel à candidature, au cours de l'assemblée électorale, ils doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée.
- Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.
- La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom:

N° CIN :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat :

Mandats en qualité d'administrateur dans d'autres conseils d'administration :

Signature

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom :

N° CIN :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits actionnaires au sein du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES ».

Déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0842

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ($\frac{3}{4}$) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «CIL 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :
Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		109,782	112,749	112,768
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		151,565	156,048	156,079
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		126,025	129,438	129,460
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		136,512	140,425	140,452
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		131,667	134,988	135,019
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		132,516	136,748	136,775
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		126,312	129,588	129,610
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		50,818	52,118	52,127
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		36,810	37,886	37,893
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		125,430	129,059	129,082
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		110,505	113,544	113,563
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		109,845	113,111	113,133
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		19,476	20,024	20,028
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		134,447	137,228	137,256
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		131,868	134,763	134,784
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		12,726	12,990	12,991
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		186,791	192,212	192,249
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		12,626	12,882	12,883
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		106,102	109,054	109,076
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		108,943	112,336	112,358
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		15,237	15,680	15,684
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,065	2,107	2,110
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		68,472	69,769	69,778
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		145,556	149,314	149,323
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		109,328	113,479	113,143
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		117,537	120,522	120,542
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		150,659	159,286	158,903
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		568,728	592,411	591,577
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		148,058	152,224	152,424
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		191,998	189,633	190,029
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		102,474	107,526	107,672
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		138,988	143,885	144,018
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		168,818	168,588	168,554
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		154,582	160,951	160,346
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		23,797	25,481	25,476
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		98,082	101,598	101,551
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,012	1,066	1,066
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		0,999	1,071	1,072
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 390,279	2 493,363	2 496,623
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		149,964	157,700	157,686
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		234,509	249,572	250,414
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,045	3,199	3,218
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,742	2,856	2,873
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		61,058	56,054	57,524
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,377	1,406	1,407
47	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,244	1,273	1,279
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,238	1,277	1,285
49	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15		En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17		En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		14,344	15,755	15,680
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		11,000	12,003	12,046
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		13,909	15,500	15,444
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		-	5 000,000	5 000,000
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION							
55	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		90,076	95,901	96,302
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,243	1,281	1,286

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	109,146	109,168	
58 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	98,795	98,810	
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	105,340	105,357	
60 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	102,976	102,995	
61 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	103,959	103,979	
62 SICAV AXIS TRÉSorerIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	108,248	108,267	
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	104,350	104,369	
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	101,854	101,875	
65 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,945	104,969	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	105,773	105,793	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	104,201	104,222	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,620	103,638	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	102,162	102,180	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	106,100	106,113	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,257	102,476	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,325	100,335	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	106,518	106,536	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	102,127	102,143	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,913	111,927	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	103,748	103,780	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	108,010	108,042	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	102,343	102,369	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	106,661	106,831	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	64,630	64,602	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	110,536	110,782	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,739	17,722	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	325,140	323,240	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 255,471	2 251,158	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,819	70,732	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,313	55,305	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,774	107,781	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,425	11,452	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	15,983	16,030	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,249	18,260	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,713	15,714	
93 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	106,297	106,026	
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	85,331	85,505	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	90,168	90,326	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	102,968	102,958	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	100,501	100,919	
99 FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,571	11,576	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	105,166	105,260	
101 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	157,855	157,569	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	98,560	98,266	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	125,970	126,177	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	152,868	153,970	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	203,052	202,130	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	186,756	186,755	
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	179,151	178,916	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,493	25,290	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,742	155,751	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 298,031	10 316,250	
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,366	157,423	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	101,683	102,396	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 954,069	4 935,769	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,639	10,663	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	171,012	170,802	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 635,332	11 666,288	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 468,217	10 559,663	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 196,038	10 214,086	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 072,757	10 090,958	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	127,571	127,432	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 034,361	1 035,718	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
59.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitle, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة العادية

شركة اريج المدينة

مقرها الاجتماعي : 3 نهج القصر - المدينة العتيقة - صفاقس.

- إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 3 جوان 2023 تنشر شركة اريج المدينة ما يلي:
- ♦ القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
 - ♦ الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
 - ♦ قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.
 - ♦ قائمة أعضاء مجلس الإدارة .

1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية :

القرار الأول:

صادقت الجلسة على الانعقاد المتأخر للجلسة العامة العادية لسنة 2021 وعلى الإجراءات التي تم بها الاستدعاء لهذه الجلسة. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني: المصادقة على القوائم المالية وعلى قائمة إحصاء مكاسب الشركة

بعد الاستماع لتقرير التصرف والتقرير العام لمراقب الحسابات الذي يصادق على صحة ومصادقية الحسابات السنوية للشركة، تصادق الجلسة العامة للشركاء على القوائم المالية المكونة من الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2021 وعلى قائمة إحصاء مكاسب الشركة. كما تصادق الجلسة العامة أيضا على الاختيارات والطرق المحاسبية المتبعة لإعداد هذه القوائم المالية وعلى ما جاء بها من عمليات أفرزت إلى حد تاريخ قفل حسابات سنة 2021 مجموع موازنات يساوي 3 491 942 ديناراً وعلى ربح صافي يساوي 26 892 ديناراً.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث: تبويب النتائج

بعد أن لاحظت الجلسة العامة أن حسابات السنة المقفولة في 2021/12/31 نتج عنها ربح يساوي 26 892 ديناراً قررت الجلسة العامة تبويبها ضمن النتائج المؤجلة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع: المصادقة على الاتفاقات المنظمة المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية

بعد الإطلاع على تقرير التصرف وعلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات حول الاتفاقات المنظمة المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية، تصادق الجلسة العامة على كل الاتفاقات المنصوص عليها بهذه التقارير.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة

تبرئ الجلسة العامة للشركاء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة التي قفلت حساباتها في 2021/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السادس: تبرئة ذمة الرئيس

تبرئ الجلسة العامة للشركاء ذمة الرئيس تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفه طيلة السنة التي قفلت حساباتها في 2021/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السابع: تبرئة ذمة المدير العام

تبرئ الجلسة العامة للشركاء ذمة المدير العام تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفه طيلة السنة التي قفلت حساباتها في 2021/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثامن: المصادقة على القوائم المالية وعلى قائمة إحصاء مكاسب الشركة

بعد الاستماع لتقرير التصرف والتقرير العام لمراقب الحسابات الذي يصادق على صحة ومصادقية الحسابات السنوية للشركة، تصادق الجلسة العامة للشركاء على القوائم المالية المتكونة من الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2022 وعلى قائمة إحصاء مكاسب الشركة. كما تصادق الجلسة العامة أيضا على الاختيارات والطرق المحاسبية المتبعة لإعداد هذه القوائم المالية وعلى ما جاء بها من عمليات أفرزت إلى حد تاريخ قفل حسابات سنة 2022 مجموع موازنات يساوي 3 528 800 ديناراً وعلى ربح صافي يساوي 22 134 ديناراً.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار التاسع: تبويب النتائج

بعد أن لاحظت الجلسة العامة أن حسابات السنة المقفولة في 2022/12/31 نتج عنها ربح يساوي 22 134 ديناراً قررت الجلسة العامة تبويبها ضمن النتائج المؤجلة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار العاشر: المصادقة على الاتفاقات المنظمة المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية

بعد الاطلاع على تقرير التصرف وعلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات حول الاتفاقات المنظمة المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية، تصادق الجلسة العامة على كل الاتفاقات المنصوص عليها بهذه التقارير.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الحادي عشر: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة

تبرئ الجلسة العامة للشركاء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة التي قفلت حساباتها في 2022/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني عشر: تبرئة ذمة الرئيس

تبرئ الجلسة العامة للشركاء ذمة الرئيس تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفه طيلة السنة التي قفلت حساباتها في 2022/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث عشر: تبرئة ذمة المدير العام

تبرئ الجلسة العامة للشركاء ذمة المدير العام تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفه طيلة السنة التي قفلت حساباتها في 2022/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع عشر: انتخاب أعضاء مجلس الإدارة

بلغت نسبة المشاركة في عملية الانتخابات 100 بالمائة من مجموع عدد الحاضرين وقد أسفرت الجلسة عن انتخاب أعضاء مجلس الإدارة الآتي ذكرهم لمدة 3 سنوات.

- 1- مراد الفندري صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد 05346765 بنسبة 100 بالمائة
- 2- معز الرقيق صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد 05357838 بنسبة 100 بالمائة
- 3- مهدي الشرفي صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد 04793460 بنسبة 100 بالمائة
- 4- قمر الفندري صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد 08808305 بنسبة 100 بالمائة
- 5- منذر العيادي صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد 05253654 بنسبة 100 بالمائة
- 6- صابر العجيلي صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد 05346171 بنسبة 100 بالمائة
- 7- مالك اللوز صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد 01291223 بنسبة 100 بالمائة

القرار الخامس عشر: تعيين مراقب حسابات لسنوات 2023 و2024 و2025

عينت الجلسة العامة للشركاء السيد محمد مهدي بن دالي حسن خبير محاسب عضو بهيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية معرّف وحيد عدد 1249229C كمراقب حسابات لشركة اريج المدينة للسنوات 2023 و2024 و2025. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السادس عشر:

أعطت الجلسة العامة جميع النفوذ لحامل نسخة من هذا المحضر للقيام بكل إجراءات التسجيل والإيداع والإشهار التي يستوجبها القانون. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

2. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية لسنة 2022 :

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2022	2021
Actifs	3 476 373	3 479 388
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>	<u>1 823 014</u>	<u>1 426 772</u>
Actifs Immobilisés	-	-
Immobilisations incorporelles (amortissements immobilisations incorporelles)	-	-
Immobilisations corporelles (amortissements immobilisations corporelles)	1 826 571 3 557	1 429 852 3 080
Immobilisations financières (provisions immobilisations financières)	- -	- -
Autres actifs non courants	-	-
<u>ACTIFS COURANTS</u>	<u>1 705 786</u>	<u>2 065 170</u>
Stocks (provisions sur stock)	- -	- -
Clients et comptes rattachés (provisions clients et comptes rattachés)	- -	- -
Autres actifs courants (provisions autres actifs courants)	268 297 -	203 927 -
Placements et autres actifs financiers	1 300 000	1 800 000
Liquidités et équivalents de liquidités	137 489	61 243

BILAN **(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	2022	2021
Capitaux propres et Passifs	3 528 800	3 491 942
Capitaux propres		
Capital social	3 500 000	3 500 000
Réserves légales	-	-
Réserves statutaires	-	-
Réserve spéciale pour réinvestissement	-	-
Résultats reportés	1 902	(-20 232)
<u>Total des capitaux propres avant résultat</u>	<u>3 501 902</u>	<u>3 479 768</u>
Résultat de l'exercice		
<u>Total des capitaux propres après affectation</u>	<u>3 501 902</u>	<u>3 479 768</u>
 Passifs	 26 898	 12 174
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Emprunts	-	-
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 432	4 494
Autres passifs courants	19 466	7 680
Concours bancaires & autres passifs financiers	-	-

3. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية لسنة 2022 :

	Capital	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2022 Avant affectation	3 500 000	-20 232	22 134	3 501 902
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 03/06/2023		22 134	-22 134	0
Dividendes distribués				0
Soldes au 31/12/2022 Après affectation	3 500 000	1 902	0	3 501 902

4. قائمة أعضاء مجلس الإدارة :

Nom	Date expiration du mandat	Activité principale	Autres mandats
Kmar Fendri	2025	Directrice financière Ecrin Plast	
Malek Ellouze	2025	Responsable Patrimoine et Développement à la BIAT	- SOPIAT - SPT Med V - SPT Sfax - SPT Hammamet - HLC - MFCPOLE
Mehdi Charfi	2025	Directeur d'investissement SPE Capital	- Amanys Pharma (Maroc) - Future Pharmaceutical Industries (Egypt) - SPE Capital (Mauritus) - SPE Capital (Egypt) - Global Corp (Egypte)
Moez Regayeg	2025	DGA Sopal	- SOPAL - BIZERTA AGRI INDISTRY
Mondher Ayadi	2025	Numeryx	-
Mourad Fendri	2025	Architecte	- COART CONTAINER CREATIF
Sabeur Ajili	2025	Gérant SAAJ TEC	

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة الخارقة للعادة

شركة اريج المدينة

مقرها الاجتماعي : 3 نهم القصر - المدينة العتيقة - صفاقس.

إثر انعقاد الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 3 جوان 2023 تنشر شركة اريج المدينة ما يلي:

القرار الأول:

صادقت الجلسة على الإجراءات التي تم بها الاستدعاء لهذه الجلسة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني: المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالزيادة في رأس المال

تصادق الجلسة العامة الخارقة للعادة على تقرير مجلس الإدارة حول الترفيع في رأس مال الشركة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث: الترفيع في رأس مال الشركة بقيمة 1 750 000:

تقرر الجلسة العامة الخارقة للعادة الترفيع نقدا في رأس مال الشركة من ثلاثة ملايين وخمسة مائة ألف (3.500.000) دينار إلى خمسة ملايين ومائتين وخمسون ألف (5.250.000) دينار بإصدار 1 750 سهما جديدا بقيمة 1.250 دينار للسهم الواحد (ألف دينار قيمة اسمية ومائتين وخمسون دينار مكافآت الاصدار) مع المحافظة على حق الأفضلية في الاكتتاب بنسبة مبادلة خمسة (5) أسهم جديدة لعشرة (10) أسهم قديمة سيكون الانتفاع بأرباح الأسهم الجديدة ابتداء من غرة جانفي 2024

هذا وسيتم تحرير قيمة الأسهم عند الاكتتاب وتحدد مدة الانتفاع بحق الأفضلية في الاكتتاب ب 15 يوم من تاريخ صدور افتتاح الاكتتاب الذي سيعلن عنه بالرائد الرسمي وبجريدتين يوميتين.

إذا كان بعض المساهمين لم يكتتبوا بالأسهم التي تخول لهم بمقتضى أحكام حق الأفضلية فإن الأسهم غير المكتتب بها تسند للمساهمين الذين اكتتبوا بعدد من الأسهم يتجاوز العدد الذي كان يجوز لهم الاكتتاب به على وجه الأفضلية كل منهم بنسبة ما يملكه من رأس المال وبقدر ما طلبه.

وفي صورة عدم بلوغ جملة الاكتتابات المحققة مجموع الزيادة في رأس المال أي مليون وسبع مائة وخمسون ألف دينار، فإنه وطبقا لأحكام الفصل 298 من مجلة الشركات التجارية:

(1) يمكن حصر مقدار الزيادة في رأس مال الشركة في حدود مقدار الاكتتابات الحاصلة بشرط أن يبلغ هذا الأخير على الأقل ثلاثة أرباع الزيادة المقررة.

(2) يجوز إعادة توزيع الأسهم التي لم يقع اكتتابها كليا أو جزئيا بين المساهمين

(3) يمكن عرض الأسهم التي لم يقع اكتتابها للعموم كليا أو جزئيا

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع: تفويض كل السلطات لمجلس الإدارة من أجل انجاز الترفيع في رأس المال ومعاينة تحقيقه وتنقيح

الفصل السادس من العقد التأسيسي إثر هذه المعاينة.

تفوض الجلسة العامة الخارقة للعادة لمجلس الإدارة السلطات اللازمة لغرض:

- انجاز الترفيع في رأس المال،

- معاينة تحقيق الترفيع في رأس المال المنصوص عليه بمحضر الجلسة.

- تنقيح الفصل السادس من العقد التأسيسي إثر معاينة تحقيق الزيادة في رأس مال الشركة ليصبح إثر إتمام انجاز

الترفيع خمسة ملايين ومائتين وخمسون ألف.

وبذلك يصبح نص الفصل السادس "جديد" كما يلي " باعتبار رأس المال عند التكوين والتغييرات اللاحقة يبلغ رأس

مال الشركة خمسة ملايين ومائتين وخمسون ألف دينار (5 250 000) مقسم إلى 5 250 سهما اسميا قيمة السهم

الواحد ألف دينار (1000د) مرقمة من 1 إلى 5 250 "

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السابع: تفويض للقيام بالإجراءات

أعطت الجلسة العامة جميع النفوذ لحامل نسخة من هذا المحضر للقيام بكل إجراءات التسجيل والإيداع والإشهار التي

يستوجبها القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

ONE TECH HOLDING S.A

Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Chargaia 2—2035 Ariana

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 Mai 2023, la société ONE TECH HOLDING « OTH » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres, et
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent 79,65% du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2022, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2022 qui s'élève à 24 376 778,868 TND comme suit :

Résultat de l'exercice 2022	24 376 778,868
Résultats reportés :	115 156 719,441
<i>Résultats reportés (antérieurs à 2014)</i>	255 114,550
<i>Résultats reportés (dividendes imposables)</i>	114 901 604,891
Bénéfices distribuables	139 533 498,309
Fonds social	180 000,000
Résultats reportés :	139 353 498,309
<i>Résultats reportés (antérieurs à 2014)</i>	255 114,550
<i>Résultats reportés (dividendes imposables)</i>	139 098 383,759

L'assemblée générale prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Prime d'émission	14 177 225,077

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un montant de 0,175 dinars par action correspondant à la somme globale à distribuer de 14 070 000 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

La date de détachement des dividendes est fixée pour le 12 Juin 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 30 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration réuni en date du 07 Juin 2022 l'assemblée générale ordinaire décide d'attribuer aux membres du comité permanent d'audit une rémunération annuelle brute de 10.000 DT par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

Aucune question diverse n'a été débattue au cours de cette assemblée générale.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

ACTIFS	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	CAPITAUX PROPRES	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
ACTIFS NON COURANTS					
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	171 622	144 421	Capital social	80 400 000	80 400 000
Moins : amortissement	-149 197	-133 555	Réserves légales	8 040 000	8 040 000
S/Total	22 425	10 866	Fonds social	415 307	352 307
Immobilisations corporelles	10 790 699	10 697 387	Prime d'émission	107 225	14 177 653
Moins : amortissement	-3 563 428	-2 972 987	Résultats reportés	139 353 498	115 156 718
S/Total	7 227 271	7 724 400	Total des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice	228 316 030	218 126 678
Immobilisations financières	210 334 720	210 653 486			
Moins : Provisions	-235 003	-235 387	PASSIFS		
S/Total	210 099 717	210 418 099	Passifs non courants		
Total des actifs immobilisés	217 349 413	218 153 365	Emprunts	4 267 013	7 271 074
			Provision pour risques et charges	335 000	335 000
Autres actifs non courants	2 045 456	1 894 046	Total des passifs non courants	4 602 013	7 606 074
Total des actifs non courants	219 394 869	220 047 411			
ACTIFS COURANTS			PASSIFS COURANTS		
Stocks	0	0	Fournisseurs et comptes rattachés	561 780	592 974
Moins : Provisions	0	0	Autres passifs courants	15 252 074	19 406 680
S/Total	0	0	Autres passifs financiers	3 083 749	3 112 617
Clients et comptes rattachés	2 726 931	2 325 400	Concours bancaires	0	0
Moins : Provisions	0	0	Total des passifs courants	18 897 603	23 112 271
S/Total	2 726 931	2 325 400	Total des passifs	23 499 616	30 718 345
Autres actifs courants	13 745 506	4 973 851			
Moins : Provisions	0	0			
S/Total	13 745 506	4 973 851			
Placements et autres actifs financiers	15 761 145	21 304 341			
Liquidités et équivalents de liquidités	187 195	194 020			
Total des actifs courants	32 420 777	28 797 612			
Total des actifs	251 815 646	248 845 023	Total capitaux propres et passifs	251 815 646	248 845 023

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

Tableau d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat 2022

DESIGNATION	Capital souscrit	Primes liées au capital	Actions Propres	Réserves légales	Fonds social	Résultat reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	80 400 000	14 177 225		0 8 040 000	235 307	115 156 718	24 376 780	242 386 030
Affectation du résultat bénéficiaire 2022(AGO du 24 Mai 2023)					180 000	24 196 780	-24 376 780	0
<i>Dividendes</i>		-14 070 000						-14 070 000
Situation des capitaux propres au 31 décembre 2022 après affectation du résultat	80 400 000	107 225		0 8 040 000	415 307	139 353 498	0	228 316 030

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

Membre du conseil	Représenté par	Qualité	Date expiration mandat	Activité professionnelle et/ou objet social	Mandats dans autres Conseils d'Administration
Moncef Sellami	Lui-même	Président du Conseil d'Administration	2022/2023/2024	Président du Groupe One Tech	Tunisie Câbles, TTE International, Techniplast Industrie, One Tech Business Solutions, ELEONETECH, FUBA PCT, Helioflex, Grand Maghreb Media, One Tech Africa
Hedi Karim Sellami	Lui-même	Administrateur	2022/2023/2024	Directeur Général OTH	Tunisie Câbles, TTE International, Fuba PCT, Helioflex, Stucom, One Tech E&C, One Tech Mobile, ACT
Slim Sellami	Lui-même	Administrateur	2022/2023/2024	Directeur Général Adjoint OTH	FUBA, ELeonetech, One Tech Business Solutions, Techniplast industrie, TTE INTERNATIONAL, One Tech E&C, KCM Financière, Alpha Hyundai Motor
Mehdi Houas	Lui-même	Administrateur Indépendant	2022/2023/2024	Président de Talan SAS et de ses filiales Président de Talents de Numérique	Notica, Liberty, YochBee, Telecom Paris, Numeum
Leila Ouled Ali	Lui-même	Administrateur Indépendant	2022/2023/2024	Consultante facilitateur de la mobilisation des ressources avec NDC Partnership	
Zouhaier Ben Khelifa	Lui même	Administrateur	2022/2023/2024	Conseiller financier OTH Gérant COFINVEST SARL	Fuba PCT, Helioflex, One Tech E&C
Riadh Cherif	Lui même	Administrateur	2022/2023/2024	PDG des sociétés : les ateliers mécaniques et Industrielles « SAMI », EL MOUBARED et CEA.	Compagnie d'exploitation agricole « CEA », Société El Moubared, les ateliers mécaniques et Industrielles « SAMI », et la société « 2PM »
Naila Bsiri	Lui même	Administrateur représentante des actionnaires minoritaires	2022/2023/2024	Directeur Général Taysir microfinance	Taysir microfinance
Le fonds AFRICINVEST FUND III LLC	Karim TRAD	Administrateur	2022/2023/2024	Fonds de capital investissement	
Le fonds Maghreb Private Equity Fund III PCC	Ziad Oueslati	Administrateur	2022/2023/2024	Fonds de capital investissement	Tejra, Inpackt, Servicom,
EKUITY CAPITAL	Hichem Ben Hmida	Administrateur	2022/2023/2024	Investissement touristique	STKE, SOGES, Almaviva Tunisie, LILAS-SAH, Amen Bank, Céréalis, Unimed, GMO, Echifa Immobilière, Aziza Commerce, Wallys Car, SOMIPEM, INDIGO et POWER BRANDS

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 juin 2023, la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au journal du registre national des entreprises n°86 en date du 28/4/2023, au JORT N°54 du 5 mai 2023.

De ce fait, elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation.

Elle constate que le nombre d'actions présentes ou représentées est de 16 796 451 actions et que le quorum est de 84,11% et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2022, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et les états financiers consolidés, au 31 décembre 2022, faisant ressortir pour l'exercice 2022 un résultat net après impôt de -585 002,238 Dinars pour SNMVT, et un résultat net consolidé après impôt part du groupe de - 8 392 666 Dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2022.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 qui s'élève à -585 002,238 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	- 585 002,238 Dinars
Résultats reportés	4 492 526,841 Dinars
Total à affecter	3 907 524,603 Dinars

Affectation

Résultats reportés	3 907 524,603 Dinars
Total affecté	3 907 524,603 Dinars

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établis conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2022 telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Monsieur Mouadh Chedly en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour les années 2022-2023 et 2024.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 75 mille Dinars brut au titre de jetons de présence et de la rémunération des membres du Comité Permanant d'Audit, à charge pour le Conseil d'Administration d'en décider la répartition.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute personne qu'il mandate, porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour effectuer toutes formalités requises par la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

(En dinars)

<u>ACTIFS</u>	31-déc-22	31-déc-21	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31-déc-22	31-déc-21
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	11 476 080	4 282 888	Capital social	39 938 744	39 938 746
Amortissements	-4 339 336	-4 139 418	Autres capitaux propres	14 730 164	14 730 164
			Résultats reportés	3 907 525	4 492 525
Immobilisations corporelles	236 098 314	220 521 699	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	58 576 433	59 161 435
Amortissements	-150 656 190	-136 198 541	Résultat de l'exercice	0	0
Immobilisations financières	63 838 720	63 826 058	Résultat de l'exercice	0	0
Provisions	-3 469 609	-3 469 609			
Total des actifs immobilisés	152 947 979	144 823 077	Total des capitaux propres après affectation de résultat	58 576 433	59 161 435
Autres actifs non courants	2 577 797	3 854 309			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	155 525 777	148 677 386			
<u>ACTIFS COURANTS</u>			<u>PASSIFS</u>		
Valeurs d'exploitation	65 813 645	71 146 175	<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Provisions	-3 034 726	-3 458 877			
Clients	9 573 225	10 494 534	Emprunts bancaires	37 717 123	33 234 580
Provisions	-2 749 489	-2 579 022	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	37 717 123	33 234 580
Autres actifs courants	14 744 465	12 260 088	<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Provisions	-658 638	-658 638	Fournisseurs et comptes rattachés	109 172 522	83 812 620
Placements et autres actifs financiers	153 124	136 473	Autres passifs courants	32 883 858	32 294 563
Liquidités et équivalents de liquidité	25 358 675	11 741 753	Concours bancaires et autres passifs financiers	26 376 122	39 256 674
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	109 200 281	99 082 486	TOTAL DES PASSIFS COURANTS	168 432 502	155 363 857
TOTAL DES ACTIFS	264 726 058	247 759 872	TOTAL DES PASSIFS	206 149 625	188 598 437
			TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	264 726 058	247 759 872

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

(En dinars)

	Capital social	Réserves légales	Réserve spéciale	Réserves pour reinvests.	Réserve Ordinaires	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat de l'exercice	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultat reportés actions propres	Fonds Social	Total
Solde au 31/12/2021 avant affectation du résultat	39 938 746	3 993 875	0	11 282 000	2 550 298	4 492 525	-3 143 015	0	0	47 006	0	0	59 161 435
Affectation du résultat 2022:								0					0
-Affectation reports à nouveau			0		0	0		0	0		0		0
-Réserves		0	0	0		0		0	0			0	0
-Dividendes								0	0				0
-Reports à nouveau						-585 002		0	0				-585 002
Solde au 31/12/2022 après affectation du résultat	39 938 746	3 993 875	0	11 282 000	2 550 298	3 907 523	-3 143 015	0	0	47 006	0	0	58 576 433

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

Membres	Qualité	Principales activités	Mandat ⁽¹⁾	Fonction dans d'autres sociétés
M. Nabil CHETTAOUI	Président ⁽²⁾	DG EXIS	2021-2023	Administrateur MEDDIS
M. Mohamed Ali MABROUK	Membre	PDG	2021-2023	- Président du Conseil d'Administration EXIS - PDG STE COMIT - PDG STE IFICO - Administrateurs divers Sociétés
M. Mohsen ZRELLI	Membre	PDG	2021-2023	- PDG STE COPIT - PDG STE THP - PDG STE SOTRABAT IMMO - PDG STE FLY INTER - Gérant STE TYC
M. Elyes JOUINI ⁽³⁾	Membre	PDG de Carrefour Argentina (INC), Argentine	2021-2023	- Administrateur Institut Tunis Dauphine - Administrateur Banque de Tunisie - Administrateur Oddo-BHF Tunisie - Administrateur et vice- président, Institut Louis Bachelier (association), - Administrateur Université Paris-Dauphine (établissement public), - Membre du directoire de la Fondation du risque (fondation d'utilité publique),
M. Stéphane MAQUAIRE ⁽³⁾	Membre	Professeur des universités	2021-2023	- Administrateur de l'Institut - Français de la Mode - Membre de l'Advisory Board de Orchestra-Premaman
La Société EXIS, représentée par Mr. Hatem HAMZA	Membre	Sté mère de la SNMVT MPX	2021-2023	
M. Mouadh CHEDLY ⁽⁴⁾	Membre	Lui-même	2022-2024	

(1) Mandats renouvelés par l'AGO du 22/05/2021

(2) Nomination par le CA du 08/11/2019 et renouvellement par le CA du 07/04/2023

(3) Membre indépendant

(4) Nomination, en tant que nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires, décidée par l'Assemblée électorale du 19/01/2023 et qui a été validée par l'AGO du 08 juin 2023

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

CITY CARS S.A

Siège Social : 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, La goulette, Tunis

La société CITY CARS publie, ci-dessous, ses états financiers consolidées arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 juin 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (GEM) & Mr Fehmi LAOURINE (AMC Ernst & Young).

GROUPE CITY CARS

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 décembre 2022

(Montant exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31-déc.-22	31-déc.-21
Actifs non courants			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	A - 1	669 099	1 018 484
Moins : amortissements		644 872	807 978
		24 227	210 506
Immobilisations corporelles	A - 2	30 796 768	31 892 151
Moins : amortissements		8 718 137	8 298 073
		22 078 631	23 594 078
Immobilisations financières	A - 3	26 204 647	7 506 909
Moins : provisions		-	-
		26 204 647	7 506 909
<i>Total des actifs immobilisés</i>		48 307 505	31 311 493
Autres actifs non courants	A - 4	273 489	253 768
Moins : provisions		198 957	198 957
		74 532	54 811
Total des actifs non courants		48 382 037	31 366 304
Actifs courants			
Stocks	A - 5	80 537 461	43 359 051
Moins : provisions		566 322	499 010
		79 971 139	42 860 041
Clients et comptes rattachés	A - 6	18 071 893	13 330 848
Moins : provisions		75 088	141 108
		17 996 805	13 189 740
Autres actifs courants	A - 7	777 689	998 378
Placements & autres actifs financiers	A - 8	90 760 840	109 937 718
Liquidités et équivalents de liquidités	A - 9	4 084 545	4 242 771
Total des actifs courants		193 591 018	171 228 648
TOTAL DES ACTIFS		241 973 055	202 594 952

GROUPE CITY CARS

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 décembre 2022

(Montant exprimés en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31-déc.-22	31-déc.-21
Capitaux propres			
Capital social	CP - 1	18 000 000	18 000 000
Réserves consolidées		35 830 270	24 561 495
Autres capitaux propres	CP - 2	108 551	(138 495)
<i>Total capitaux propres avant résultat</i>		<i>53 938 821</i>	<i>42 423 000</i>
Résultat de l'exercice consolidé		30 325 763	33 354 791
Total capitaux propres avant affectation du résultat		84 264 584	75 777 791
Intérêt des minoritaires	CP - 3	1 027 053	1 676 086
Passifs			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	P - 1	1 805 450	3 562 079
Autres passifs financiers		-	-
Provisions	P - 2	852 259	1 096 890
<i>Total des passifs non courants</i>		<i>2 657 709</i>	<i>4 658 969</i>
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P - 3	136 472 827	101 990 677
Autres passifs courants	P - 4	8 374 198	11 841 830
Concours bancaires et autres passifs financiers	P - 5	9 176 684	6 649 599
<i>Total des passifs courants</i>		<i>154 023 709</i>	<i>120 482 106</i>
Total des passifs		156 681 418	125 141 075
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		241 973 055	202 594 952

GROUPE CITY CARS

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE - MODELE AUTORISE

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Montant exprimés en Dinars Tunisiens)

		Exercice clos le	
	Notes	31-déc.-22	31-déc.-21
Produits d'exploitation			
Revenus	R - 1	343 102 459	343 752 648
Autres produits d'exploitation	R - 2	244 500	237 961
<i>Total des produits d'exploitation</i>		343 346 959	343 990 609
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises consommés	R - 3	285 984 503	284 788 341
Charges de personnel	R - 4	4 741 711	4 588 682
Dotations aux amortissements et aux provisions	R - 5	1 380 263	1 828 111
Autres charges d'exploitation	R - 6	6 926 576	5 718 637
<i>Total des charges d'exploitation</i>		299 033 053	296 923 772
Résultat d'exploitation		44 313 906	47 066 837
Charges financières nettes	R - 7	1 665 129	1 135 263
Produits des placements	R - 8	4 443 355	4 408 636
Autres gains ordinaires	R - 9	28 289	11 657
Autres pertes ordinaires	R - 10	392 636	449 478
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		46 727 785	49 902 389
Impôt sur les bénéfices	R - 11	16 386 334	16 319 215
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		30 341 451	33 583 174
Eléments extraordinaires		-	-
Parts des Minoritaires		15 688	228 383
Résultat net de l'exercice consolidé		30 325 763	33 354 791
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		30 325 763	33 354 791

GROUPE CITY CARS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE - MODELE AUTORISE

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Montant exprimés en Dinars Tunisiens)

		Exercice clos le	
	Notes	31-déc.-22	31-déc.-21
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Résultat net		30 325 763	33 354 791
Ajustements pour :			
* Part revenant aux intérêts minoritaires		15 688	228 383
* Dotation aux amortissements et aux provisions		1 380 262	1 828 111
* Quote part subvention d'investissement		(75 000)	(75 000)
* Résorption des frais préliminaires		-	-
* Variation des :			
- Stocks	TR-1	(37 178 410)	(15 043 845)
- Créances	TR-2	(4 741 044)	15 060 823
- Autres actifs	TR-3	200 969	(41 302)
- Fournisseurs et autres dettes	TR-4	30 992 570	27 280 978
- Intérêts courus	TR-5	959	(624)
* Incidences des variations des taux de change		(555 089)	(12 311)
* Plus ou moins-value de cession		(15 969)	12 932
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		20 350 699	62 592 936
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décassements affectés à l'acquisition d'immob. corporelles		(587 021)	(719 707)
Décassements affectés à l'acquisition d'immob. incorporelles		(5 106)	(70 150)
Encaissement provenant de la cession d'immob. corporelles		190 000	43 000
Décassements affectés à l'acquisition d'immob. financières		(19 259 598)	(2 016 749)
Encaissement provenant de la cession d'immob. financières		1 570 010	308 453
Encaissement provenant des subventions d'investissements		-	-
Acquisition de filiales nette de la trésorerie		-	1 359 646
Sortie de filiales nette de la trésorerie		(2 099 940)	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(20 191 655)	(1 095 507)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Dividendes et autres distributions		(22 481 216)	(14 934 434)
Encaissement provenant des subventions		-	-
Décassements affectés aux remboursements d'emprunts		(1 224 789)	(5 090 918)
Encaissements provenant d'emprunts		3 300 000	5 911 395
Encaissements provenant de l'émission d'actions		-	-
Décassements affectés à des modifications comptables		-	-
Rachat actions propres		333 646	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(20 072 359)	(14 113 957)
<i>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</i>		555 089	12 311
<i>Variation de trésorerie</i>		(19 358 226)	47 395 781
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		113 592 771	66 196 990
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		94 234 545	113 592 771

GROUPE CITY CARS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les chiffres sont exprimés en Dinar Tunisien)

I – PRÉSENTATION DU GROUPE

Le groupe est composé de trois sociétés : « CITY CARS », « CITY CARS GROS », « LOGISTIC CARS », et « GREEN SICAR ».

L'activité principale du groupe est l'importation, l'exportation, services, lavage, stockage, la commercialisation de tout véhicule de transport, pièce de rechange, accessoires, ainsi que l'achat et la vente de véhicules d'occasion et en général tout produit accessoire aux dits véhicule principalement de marque KIA.

- ✓ La société **CITY CARS** est une société anonyme de droit Tunisien créée en 2007 et régie par le code des sociétés commerciales.
- ✓ Le capital social de la société est de 18.000.000 dinars divisé en 18.000.000 actions de un (1) dinar chacune intégralement souscrites et intégralement libérées.

La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs, l'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport ainsi que toute pièce de rechange, accessoires, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules.

- ✓ La société **CITY CARS GROS** est une société à responsabilité limitée de droit Tunisien créée en 2010 et régie par le code des sociétés commerciales.

Le capital social de la société est de 1.000.000 dinars divisé en 10.000 parts sociales de 100 dinars chacune, détenu à concurrence de 99.95 % par la société City Cars.

La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs, l'importation, l'exportation, la commercialisation de toute pièce de rechange, accessoires, et en général tout produit accessoire aux véhicules.

- ✓ La société **LOGISTIC CARS** est une société à responsabilité limitée de droit Tunisien créée en 2016 et régie par le code des sociétés commerciales et par le code d'incitations aux investissements.

Le capital social de la société au 31/12/2016 est de 2.000.000 TND divisé en 20.000 parts sociales de 100 TND de nominal chacune intégralement libérées souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

- CITY CARS, quinze mille (15.000) parts sociales soit 75% ; et
- CITY CARS GROS, cinq mille (5.000) parts sociales soit 25%.

La société a pour objet l'entretien mécanique auto, tôlerie, peintures auto, lavage, stockage et graissage sans distribution de carburant.

- ✓ La société **GREEN SICAR** est une société anonyme de droit Tunisien créée en Mars 2021 et régie par le code des sociétés commerciales.

Le capital social de la société est de 7.000.000 dinars divisés en 700.000 actions de 10 dinars chacune, détenu à concurrence de 85,71 % par la société City Cars.

La société a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers en vue de la rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement se des fonds propres des entreprises.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

II. 1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II. 2. Principes de consolidation

II. 2. 1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

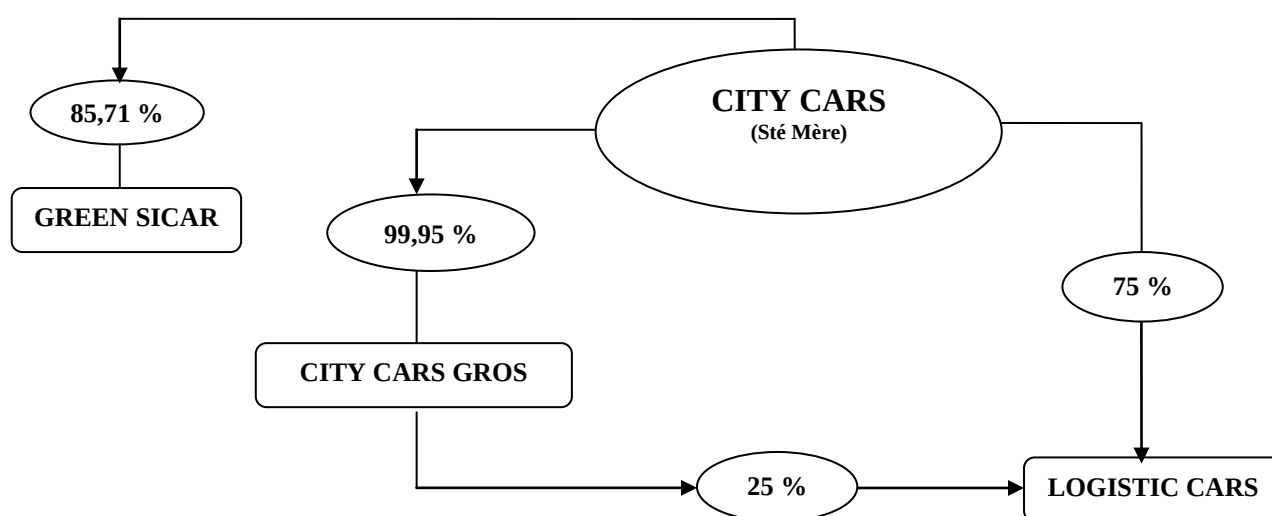
Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- soit des statuts ou d'un contrat,
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Définition du périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe est présenté au niveau du schéma suivant :



II. 2. 2. Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants sont désignés par la société du groupe et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Bien que le capital de la société CITY CARS GROS soit détenu par deux principaux associés : CITY CARS (99,95%) et L'ETAT TUNISIEN (0,05%), nous avons décidé de l'intégrer globalement, puisque la société mère CITY CARS S.A dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société CITY CARS GROS.

Société	2021			2022		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
CITY CARS SA	100%	Mère	IG	100%	Mère	IG
CITY CARS GROS SARL	99,95%	Filiale	IG	99,95%	Filiale	IG
LOGISTIC CARS SARL	75%	Filiale	IG	75%	Filiale	IG
GREEN SICAR	75%	Filiale	IG	85,71%	Filiale	IG
AUTO SERVICE TUNISIE S.A	50.975%	Filiale	IG			

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère CITY CARS et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe,
- Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- Cumul arithmétique des comptes individuels,
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II. 2. 4. Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées
- b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II. 2. 5. Écart d'acquisition

Aucun écart d'acquisition positif et/ou négatif n'est constaté au niveau du groupe.

II. 2. 6. Écart de conversion

La comptabilisation des opérations réalisées entre deux sociétés utilisant des devises différentes conduit à la clôture à des écarts lors de la conversion des comptes des entreprises étrangères.

Le résultat et la situation financière d'une entité doivent être convertis de la monnaie fonctionnelle à une autre monnaie de présentation.

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;

- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ; et
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

Aucun écart de conversion positif et/ou négatif n'est constaté au niveau du groupe, vu que les trois sociétés sont établies en Tunisie et leurs comptes sont exprimés en dinars tunisiens.

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- Convention de la permanence des méthodes,
- Convention de la périodicité,
- Convention de prudence,
- Convention du coût historique, et
- Convention de l'unité monétaire.

II. 3. 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

• Construction en dur	5%
• Construction légères	10%
• Matériel et outillage	15%
• Ascenseurs, monte-charge et escaliers mécaniques	10%
• Matériel de transport	20%
• Mobilier de bureau	20%
• AAI généraux	10%
• Matériel informatique	33,33%
• Logiciel informatique	33,33%

II. 3. 2. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.2

II. 3. 3. Stocks

Les stocks du groupe sont composés de véhicules neufs ainsi que de pièces de rechange et accessoires et services. Le groupe utilise pour la comptabilisation des stocks la méthode de l'inventaire permanent pour la comptabilisation des flux d'entrée et de sortie des stocks sauf pour la société LOGISTIC CARS qui utilise la méthode de l'inventaire intermittent.

Le coût d'acquisition des stocks du groupe comprend le prix d'achat majoré des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances, de transit et de fret liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

La méthode de valorisation du stock est la méthode du coût moyen pondéré pour les pièces de rechange et le coût individuel pour les véhicules neufs.

II. 3. 4. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est à l'origine égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

II. 3. 5. Impôt différé

Les sociétés du Groupe sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

II. 3. 6. Revenus

Les produits du groupe sont constitués essentiellement de ventes de véhicules neufs, de pièces de rechange, des réparations et des services. Ils sont enregistrés en hors TVA et comptabilisés quotidiennement dès leur réalisation.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

III- Notes relatives aux postes du bilan consolidé :

A – 1 Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2022, les immobilisations incorporelles ont atteint en net 24.227 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Logiciels Informatiques	669 099	798 484
Fonds de commerce	-	220 000
Amortissement Logiciels Informatiques	(644 872)	(699 811)
Amortissement Fond de commerce	-	(108 167)
TOTAL NET	24 227	210 507

A – 2 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2022, les immobilisations corporelles ont atteint en brut 30.796.768 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Terrains	9 541 632	9 541 632
Construction en dur	13 727 337	13 727 337
Construction légère	1 036 920	1 036 920
Construction sur sol d'autrui	1 474 814	1 575 685
Matériel et Outillage 15%	785 666	1 229 483
Matériel et Outillage 10%	124 413	124 413
Agén, Aménagement, Installations, Générales	599 235	1 169 393
Agén, Aménagements, Install, Générales Le Kram	853 184	647 783
Matériel de Transport de personnes	1 311 092	1 265 132
Matériel de Transport de biens	124 588	236 921
Mobiliers et Matériels de Bureau	519 531	525 090
Matériel Informatique	698 357	709 289
Immobilisations à statut juridique particulier	-	103 073
TOTAL BRUT	30 796 768	31 892 151

Au 31 décembre 2022, les amortissements cumulés de ces immobilisations ont atteint 8.718.137 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Amt Construction en dur	3 683 782	2 997 415
Amt Construction légère	608 950	505 258
Amt Construction sur sol d'autrui	954 861	939 120
Amt Matériel et Outillage 15%	696 141	1 015 682
Amt Matériel et Outillage 10%	82 941	70 500
Amt Agencement, Aménagement, Installations, Générales	360 472	626 026
Amt Agen, Aménagements, Install, Générales Le Kram	302 378	232 217
Amt Matériel de Transport de personnes	863 813	674 453
Amt Matériel de Transport de biens	59 100	71 872
Amt Mobiliers et Matériels de Bureau	458 537	450 849
Amt Matériel Informatique	647 162	630 358
Amt Immobilisations à statut juridique particulier	-	84 322
TOTAL BRUT	8 718 137	8 298 073

Au 31 décembre 2022, les acquisitions en immobilisations ont atteint 571.634 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant
Matériel et Outillage 15%	46 115
Agen, Aménagements, Install, Générales Le Kram	205 401
Matériel de Transport de personnes	247 920
Mobiliers et Matériels de Bureau	29 100
Matériel Informatique	43 098
TOTAL	571 634

A – 3 Immobilisations financières

Au 31 décembre 2022, les immobilisations financières ont atteint 26.204.647 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Dépôts et cautionnements	6 100	17 700
Emprunt obligataire BNA 2018	-	100 000
Emprunt obligataire BNA 2020	400 000	600 000
Emprunt obligataire ATB 2020	500 000	750 000
Prêts aux personnels	395 548	39 201
Titres de participation	24 902 999	6 000 008
TOTAL BRUT	26 204 647	7 506 909

A - 4 Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2022, les autres actifs non courants ont atteint 74.532 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Actifs d'impôt différé	74 532	53 246
Frais préliminaires	365	1 930
Charges à répartir	198 592	198 592
Résorption des frais préliminaires	(365)	(365)
Résorption des charges à répartir	(198 592)	(198 592)
TOTAL NET	74 532	54 811

A - 5 Stocks

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des stocks a atteint un montant de 79.971.139 dinars, contre 42.860.041 dinars au 31 décembre 2021. Ils se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Stock véhicules neufs	41 088 231	16 922 234
Stock véhicules neufs en transit	29 264 799	19 423 273
Stock pièces de rechange en transit	121 855	742 18
Stock pièces de rechange	9 630 782	6 123 711
Stock lubrifiants	46 076	9 025
Stock peintures	120 024	33 955
Stock produits et fournitures de lavage	7 024	1 630
Stock des travaux en cours	258 670	103 041
TOTAL BRUT	80 537 461	43 359 051
Total Provisions pour dépréciation des stocks	566 322	499 010
TOTAL NET	79 971 139	42 860 041

A - 6 Clients & comptes rattachés

Au 31 décembre 2022, le solde du compte clients et comptes rattachés a atteint en net, 17.996.805 dinars. Le détail se présente comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Clients, Administrations publiques	1 992 576	421 982
Clients, Sociétés	2 620 678	2 663 091
Clients, Loueurs	775 141	1 552 282
Clients, Particuliers	3 562 873	4 191 697
Clients, Atelier & Magasin	408 864	781 592
Clients, Revendeurs, Sous concessionnaires et agents KIA	2 231 236	2 037 780
Clients, Retenue de garantie	16 121	16 121
Clients, Effets à recevoir	5 706 327	808 503
Clients, Personnels effets à recevoir	674 146	551 828
Clients, douteux et litigieux	65 193	141 108
Clients, chèques impayés	18 738	50 640
Clients, effets impayés	-	114 224
TOTAL BRUT	18 071 893	13 330 848
Provisions pour créances douteuses	75 088	141 108
TOTAL NET	17 996 805	13 189 740

A - 7 Autres actifs courants

Au 31 décembre 2022, Cette rubrique a totalisé en net 777.689 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Etat, TVA déductible	2 845	8 315
Etat, crédit de TVA	-	2 168
Etat, report IS	-	70 854
Charges constatées d'avance	723 251	693 980
Produits à recevoir	23 127	194 538
Caution douanière	28 166	28 166
Débiteurs divers	-	25 438
Fournisseurs avances & acomptes	-	3 058
Fournisseurs créance pour emballage	300	300
TOTAL	777 689	1 026 817
Provisions pour autres actifs courants	-	28 439
TOTAL NET	777 689	998 378

A - 8 Placements & autres actifs financiers

Il s'agit des placements en banque dont dispose le groupe au 31 décembre 2022. Ils se sont élevés à 90.760.840 dinars contre 109.937.718 dinars au 31 Décembre 2021, et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Placements monétaires	89 950 000	107 350 000
Certificats de dépôt	200 000	2 000 000
Échéance à moins d'un an sur obligations	589 048	561 111
Intérêts courus sur obligations	21 792	26 607
TOTAL	90 760 840	109 937 718

A - 9 Liquidités & équivalents de liquidités

Il s'agit des avoirs en banque dont dispose le groupe au 31 décembre 2022. Ils ont atteint 4.084.545 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Banques créditrices	2 452 653	2 951 872
Chèques à l'encaissement	407 798	755 272
Effets à l'encaissement	1 222 025	532 989
Caisse dépenses	2 069	2 639
TOTAL	4 084 545	4 242 771

CP – 1 Capital social

Le capital social du groupe est de 18.000.000 DT divisé en 18.000.000 actions d'un (1) dinar chacune.

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Capital social	18 000 000	18 000 000
TOTAL	18 000 000	18 000 000

CP – 2 Autres capitaux propres

Au 31 décembre 2022, les autres capitaux propres ont atteint 108.551 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Subvention d'investissement	500 000	725 000
Actions propres	108 551	(225 095)
Amortissement subvention d'investissement	(500 000)	(638 400)
TOTAL NET	108 551	(138 495)

CP – 3 Intérêts des minoritaires

Au 31 décembre 2022, les intérêts des minoritaires ont atteint 1.027.053 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Intérêt des minoritaires dans les réserves	1 011 365	1 447 703
Intérêt des minoritaires dans le résultat	15 688	228 383
TOTAL	1 027 053	1 676 086

P – 1 Emprunts

Au 31 décembre 2022, Cette rubrique totalise 1.805.450 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Emprunt moyen terme leasing	-	31 840
Emprunt moyen terme BT	1 734 021	2 673 096
Emprunt moyen terme UIB	71 429	357 143
Emprunt moyen terme BIAT	-	500 000
TOTAL	1 805 450	3 562 079

P - 2 Provisions

Au 31 décembre 2022, Cette rubrique a totalisé 852.259 dinars se détaillant comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Provision pour départ à la retraite	7 470	6 573
Provisions pour risques et charges	844 789	1 046 800
Provisions pour litiges	-	43 517
TOTAL	852 259	1 096 890

P – 3 Fournisseurs & comptes rattachés

Au 31 décembre 2022, les dettes envers les fournisseurs ont atteint 136.472.827 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Fournisseurs d'exploitation locaux	726 701	1 466 090
Fournisseurs d'exploitation locaux effets à payer	1 275 457	1 839 474
Fournisseurs d'immobilisations locaux	10 737	8 574
Fournisseurs d'immobilisations retenue de garantie	27 933	27 933
Fournisseurs étrangers	134 169 826	98 302 631
Fournisseurs locaux factures non parvenues	262 173	345 975
TOTAL	136 472 827	101 990 677

P – 4 Autres passifs courants

Au 31 décembre 2022, les autres passifs courants ont atteint 8.374.198 dinars. Le détail se présente comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Provision pour congé à payer	299 053	230 054
Provision pour prime exceptionnelle	520 395	538 018
Etat, impôts et taxes	1 715 244	1 807 272
Etat, IS à payer	1 291 252	5 632 817
Etat, contribution sociale de solidarité à payer	1 721 734	34 193
CNSS	317 299	309 318
Autres passifs courants	153 540	125 122
Produits constatés d'avance	634 451	637 156
Clients, Particuliers avances	1 397 997	2 273 642
Clients, Sociétés avances	226 380	53 430
Créditeurs divers	45 722	169 461
Actionnaires dividendes 2015 à payer	1 656	1 656
Actionnaires dividendes 2016 à payer	1 656	1 656
Actionnaires dividendes 2017 à payer	1 656	1 656
Actionnaires dividendes 2018 à payer	1 711	1 711
Actionnaires dividendes 2019 à payer	11 522	11 522
Actionnaires dividendes 2020 à payer	13 146	13 146
Actionnaires dividendes 2021 à payer	19 784	-
TOTAL	8 374 198	11 841 830

P - 5 Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2022, les concours bancaires et autres passifs financiers ont atteint 9.176.684 dinars.

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Échéance à moins d'un an sur emprunt BIAT	-	773 875
Échéance à moins d'un an sur emprunt BT	939 074	939 074
Échéance à moins d'un an sur emprunt UIB	285 714	285 714
Intérêts courus sur emprunt BNA	1 895	936
Concours bancaires courants	7 950 000	4 650 000
TOTAL	9 176 684	6 649 599

IV- Notes relatives aux postes de l'état de résultat consolidé :

R - 1 Revenus

Les revenus se sont élevés en 2022 à 343.102.459 dinars contre 343.752.648 dinars en 2021.

Rubriques	Exercice clos le 31-déc-22	Exercice clos le 31-déc-21
Ventes véhicules neufs	287 938 469	291 698 122
Ventes véhicules neufs populaire	31 276 023	33 737 827
Ventes véhicules neufs en hors taxe	3 896 010	963 900
Ventes Main d'œuvre atelier	731 290	960 282
Ventes pièces de rechange atelier	4 000 316	2 731 062
Ventes travaux extérieurs atelier	21 941	9 293
Vente garantie pièces de rechange	776 087	469 459
Vente garantie main d'œuvre	34 342	16 726
Vente garantie travaux extérieurs	496 120	437 392
Ventes pièces de rechange comptoir	13 694 102	12 199 965
Ventes petites fournitures	28 437	25 214
Ventes lubrifiant	75 827	86 954
Ventes carburant	427	3 850
Ventes peintures	131 590	166 736
Ventes prestation de services stockage	1 478	150 186
Ventes prestation de services encours	-	4 856
Autres revenus	-	90 824
TOTAL	343 102 459	343 752 648

R – 2 Autres produits d'exploitation

Au 31 décembre 2022, les autres produits d'exploitation ont atteint 244.500 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31-déc-22	Exercice clos le 31-déc-21
Inscriptions 4 CV	37 990	42 560
Autres produits d'exploitation	1 050	2 690
Location d'Immeuble	130 460	94 460
Quote-part subvention d'investissement	75 000	98 251
TOTAL	244 500	237 961

R - 3 Achats consommés

Au 31 décembre 2022, les achats consommés ont atteint 285.984.503 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31-déc-22	Exercice clos le 31-déc-21
Variation de stock	(38 493 687)	(15 043 846)
Travaux extérieurs	596 787	451 603
Achats approvisionnements consommés	441 413	549 597
Achats véhicules neufs	217 296 836	214 819 739
Achats véhicules neufs en transit	29 233 852	19 421 290
Frais accessoires d'achat	65 567 953	56 978 688
Achats accessoires VN	-	15 870
Achats lubrifiants	98 978	73 095
Achats carburants	57 047	72 838
Achats peintures	144 153	86 228
Achats pièces de rechange locaux	3 247 815	695 927
Achats pièces de rechange étrangers en transit	121 855	594 203
Achats pièces de rechange étrangers	7 671 500	6 076 306
Rabais Remises Ristournes sur achats	-	(3 197)
Total	285 984 503	284 788 341

R – 4 Charges de personnel

Au 31 décembre 2022, les charges de personnel ont atteint 4.741.711 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31-déc-22	Exercice clos le 31-déc-21
Salaires et compléments de salaires	3 692 502	3 670 731
Charges sociales	946 151	891 881
Autres charges de personnel	20 656	38 899
Provision pour congés à payer	81 506	(13 018)
Provision pour départ à la retraite	896	189
Total	4 741 711	4 588 682

R - 5 Dotations aux amortissements & aux provisions

Au 31 décembre 2022, les dotations aux amortissements & aux provisions nettes ont atteint 1.380.262 dinars.

Rubriques	Exercice clos le 31-déc-22	Exercice clos le 31-déc-21
Dotations aux amortissements	1 446 133	1 648 570
Dotations aux provisions nettes (1)	(65 871)	173 884
Dotations aux amort des frais préliminaires	-	5 657
Total	1 380 262	1 828 111

(1) : Ci-dessous le détail des provisions nettes :

Rubriques	Exercice clos le 31-déc-22	Exercice clos le 31-déc-21
Provision pour dépréciation du stock de pièces de rechange	101 654	101 496
Provision pour dépréciation des créances clients	34 486	19 089
Provisions pour risques et charges	395 780	259 399
Reprise sur provision pour risques et charges	(597 791)	(205 582)
Reprise sur provision pour dépréciation des stocks	-	(518)
Total	(65 871)	173 884

R - 6 Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2022, les autres charges d'exploitation ont atteint 6.926.576 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31-déc-22	Exercice clos le 31-déc-21
Loyers	42 475	373 025
Entretiens & réparations	159 043	201 886
Assurances	164 603	169 829
Services extérieurs	542 998	513 325
Honoraires & commissions	1 213 073	1 266 534
Publicité, publications, relations publiques	2 456 802	1 517 500
Transport, déplacement & Missions	488 286	335 677
Impôts & taxes	1 092 259	1 089 304
Frais postaux & Telecom	19 434	36 513
Services bancaires & assimilés	635 103	146 294
Jetons de présence	112 500	68 750
Total	6 926 576	5 718 637

R – 7 Charges financières nettes

Au 31 décembre 2022, les charges financières nettes ont atteint 1.665.129 dinars.

Rubriques	Exercice clos le 31-déc-22	Exercice clos le 31-déc-21
Intérêts bancaires	62 857	62 787
Intérêts sur main levée	13 015	-
Intérêts sur emprunts bancaire	784 985	754 493
Autres charges financières	(345)	2 124
Pertes de change	22 913	25 999
Gains de change	(46 829)	(23 048)
Intérêts des comptes courants	(362 095)	(265 920)
Intérêts sur effets escomptés	1 190 628	578 828
Total	1 665 129	1 135 263

R – 8 Produits des placements

Au 31 décembre 2022, les produits des placements ont atteint 4.443.355 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31-déc-22	Exercice clos le 31-déc-21
Intérêts sur placements	4 375 940	4 370 315
Revenus des autres créances	51 235	38 321
Intérêts des comptes courant société du groupe	16 180	-
Total	4 443 355	4 408 636

R - 9 Autres gains ordinaires

Au 31 décembre 2022, les autres gains ordinaires ont atteint 28.289 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31-déc-22	Exercice clos le 31-déc-21
Produit net sur cession d'immobilisation	15 969	5 513
Autres gains ordinaires	12 320	6 144
Total	28 289	11 657

R - 10 Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2022, les autres pertes ordinaires ont atteint une valeur de 392.636 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31-déc-22	Exercice clos le 31-déc-21
Perte suite affaires contentieuses	48 179	-
Perte sur cession des immobilisations corporelles	-	18 445
Autres pertes ordinaires	344 457	431 033
Total	392 636	449 478

R - 11 Impôts sur les bénéfices

Au 31 décembre 2022, l'impôt sur les bénéfices ont atteint 16.386.334 dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31-déc-22	Exercice clos le 31-déc-21
Impôt sur les sociétés	14 647 675	14 442 618
Contribution sociale de solidarité	1 738 659	824 243
Retenues libératoires sur les revenus de capitaux mobiliers	-	1 052 354
Total	16 386 334	16 319 215

V- Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

À la date d'arrêtée des comptes consolidées de l'exercice 2022, la Direction n'a identifié aucun événement susceptible d'avoir un impact sur les états financiers consolidées de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

VI- Notes relatives aux postes de l'état de flux de trésorerie :

TR-1 Variations des stocks

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Stock véhicules neufs	41 088 231	16 922 234	(24 165 997)
Stock véhicules neufs en transit	29 264 799	19 423 273	(9 841 526)
Stock pièces de rechange en transit	121 855	742 181	620 326
Stock pièces de rechange	9 630 782	6 123 711	(3 507 071)
Stock lubrifiants	46 076	9 025	(37 051)
Stock peintures	120 024	33 955	(86 069)
Stock produits et fournitures de lavage	7 024	1 630	(5 395)
Stock des travaux en cours	258 670	103 041	(155 629)
Total	80 537 461	43 359 051	(37 178 410)

TR-2 Variations des Créances clients

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Clients, Administrations publiques	1 992 576	421 984	(1 570 592)
Clients, Sociétés	2 620 678	2 663 091	42 414
Clients, Loueurs	775 141	1 552 282	777 141
Clients, Particuliers	3 562 873	4 191 697	628 824
Clients, Atelier & Magasin	408 864	781 592	372 729
Clients, Revendeurs, Sous concessionnaires et agents KIA	2 231 236	2 037 780	(193 457)
Clients, Retenue de garantie	16 121	16 121	-
Clients, Effets à recevoir	5 706 327	808 503	(4 897 824)
Clients, Personnels effets à recevoir	674 146	551 828	(122 318)
Clients, douteux et litigieux	65 193	141 108	75 915
Clients, chèques impayés	18 739	50 640	31 901
Clients, effets impayés	-	114 224	114 224
Total	18 071 894	13 330 848	(4 741 044)

TR-3-1 Variations des autres actifs courants

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Etat, TVA déductible	2 845	8 315	5 470
Etat, crédit de TVA	-	2 168	2 168
Etat, report IS	-	70 854	70 854
Charges constatées d'avance	723 251	693 980	(29 271)
Produits à recevoir	23 127	194 538	171 411
Caution douanière	28 166	28 166	-
Débiteurs divers	-	25 438	25 438
Fournisseurs avances & acomptes	-	3 058	3 058
Fournisseurs créance pour emballage	300	300	-
Total	777 689	1 026 817	249 128
Provisions pour autres actifs courants	-	28 439	28 439
Total	777 689	998 378	220 689

TR-
3.2 **Variations des autres actifs non courants**

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Actifs d'impôt différé	74 532	53 246	(21 286)
Frais préliminaires	365	1 930	1 565
Charges à répartir	198 592	198 592	-
Total	273 489	253 768	(19 721)

TR-
4.1 **Variations des dettes fournisseurs**

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Fournisseurs d'exploitation locaux	726 701	1 466 091	(739 390)
Fournisseurs d'exploitation locaux effets à payer	1 275 457	1 839 474	(564 017)
Fournisseurs étrangers	134 169 826	98 302 631	35 867 195
Fournisseurs locaux factures non parvenues	262 173	345 976	(83 802)
Total	136 434 157	101 954 171	34 479 986

TR-
4.2 **Variations des autres passifs courants**

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provision pour congé à payer	299 053	230 054	68 999
Provision pour prime exceptionnelle	520 395	538 018	(17 623)
Etat, impôts et taxes	1 715 244	1 807 272	(92 028)
Etat, IS à payer	1 291 252	5 632 817	(4 341 565)
Etat, contribution sociale de solidarité à payer	1 721 734	34 193	1 687 541
CNSS	317 299	309 318	7 981
Autres passifs courants	153 540	125 122	28 418
Produits constatés d'avance	634 451	637 156	(2 705)
Clients, Particuliers avances	1 397 997	2 273 642	(875 645)
Clients, Sociétés avances	226 380	53 430	172 950
Créditeurs divers	45 721	169 462	(123 740)
Actionnaires dividendes 2015 à payer	1 656	1 656	-
Actionnaires dividendes 2016 à payer	1 656	1 656	-
Actionnaires dividendes 2017 à payer	1 656	1 656	-
Actionnaires dividendes 2018 à payer	1 711	1 711	-
Actionnaires dividendes 2019 à payer	11 522	11 522	-
Actionnaires dividendes 2020 à payer	13 146	13 146	-
Actionnaires dividendes 2021 à payer	19 784	-	19 784
Total	8 374 198	11 841 830	(3 467 632)
Ajustement pour dividendes à payer	(19 784)	-	(19 784)
Total	8 354 414	11 841 830	(3 487 416)

TR-5 Variation des intérêts courus

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Intérêts courus sur emprunt BNA	1 895	936	959
Total	1 895	936	959

Trésorerie début de période

Désignation	31/12/2021
Banques créditrices	2 951 872
Chèques à l'encaissement	755 272
Effets à l'encaissement	532 989
Caisse dépenses	2 639
Placements monétaires	109 350 000
Total	113 592 771

Trésorerie à la fin de la période

Désignation	31/12/2022
Banques créditrices	2 452 653
Chèques à l'encaissement	407 798
Effets à l'encaissement	1 222 025
Caisse dépenses	2 069
Placements monétaires	90 150 000
Total	94 234 545

VII- Notes relatives aux transactions avec les parties liées :

- La société City Cars a facturé à la société HBG Holding un véhicule neuf pour 47.063 Dinars hors taxes et des frais de réparation de véhicule pour 971 Dinars hors taxes. Le solde client au titre de ces transactions s'élève à 458 Dinars.
- La société City Cars a facturé à la société HBS OIL COMPANY des frais de réparation de véhicule pour 2.488 Dinars hors taxes, totalement réglés au 31 décembre 2022.
- La société City Cars a facturé à la société ODEON IMMOBILIERE des frais de réparation de véhicule pour 1.239 Dinars hors taxes. Le solde client au titre de ces transactions s'élève au 31 décembre 2022 à 990 Dinars.
- La société AST SPEEDY a facturé à la société City Cars des marchandises pour 93.707 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2022.
- La société CITY CARS a facturé à la société AUTO SERVICE TUNISIE au cours de 2022 au titre de location de l'entrepôt un loyer annuel de 36.000 Dinars hors taxes. Le solde client au titre de ces transactions s'élève à 3 571 Dinars.

- La société City Cars a facturé à la société TEXTILE RETAIL COMPANY des frais de réparation de véhicule pour 1.370 Dinars hors taxes. Le solde client au titre de ces transactions s'élève au 31 décembre 2022 à 2.203 Dinars.
- La société City Cars a facturé à la société ASTORIA IMMOBILIERE des frais de réparation de véhicule pour 2.043 Dinars hors taxes. Le solde client au titre de ces transactions s'élève au 31 décembre 2022 à 804 Dinars.
- La société City Cars a facturé à la société SYNERGIA COMPANY des frais de réparation de véhicule pour 1.930 Dinars hors taxes. Le solde client au titre de ces transactions s'élève au 31 décembre 2022 à 226 Dinars.
- La société City Cars a facturé à la société RETEL SERVICES des frais de réparation de véhicule pour 16.836 Dinars hors taxes et des pièces de rechanges pour 420 Dinars hors taxes. Le solde client au titre de ces transactions s'élève au 31 décembre 2022 à 11.630 Dinars.
- La société City Cars a facturé à la société ESSEYAHA des véhicules neufs pour 231.443 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2022.
- La société City Cars a facturé à la société HAYATCOM TUNISIE des frais de réparation de véhicule pour 1.173 Dinars hors taxes. Le solde client au titre de ces transactions s'élève au 31 décembre 2022 à 1.398 Dinars.
- La société City Cars a facturé à la société L'AFFICHETTE des frais de réparation de véhicule pour 3.735 Dinars hors taxes. Le solde client au titre de ces transactions s'élève au 31 décembre 2022 à 1.927 Dinars.
- La société L'AFFICHETTE a facturé à la société City Cars des prestations de services pour 178.900 Dinars hors taxes. Le solde fournisseur au titre de ces transactions s'élève au 31 décembre 2022 à 31.179 Dinars.
- La société City Cars a facturé à Mme Ouided BOUCHAMAOU, administrateur de la société, des frais de réparation de véhicule pour 5.980 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2022.
- La société City Cars a facturé à Monsieur Zied BOUCHAMAOU, administrateur de la société, un véhicule neuf pour 122.798 Dinars hors taxes et des frais de réparation de véhicule pour 631 Dinars hors taxes, totalement réglés au 31 décembre 2022.
- La société City Cars a facturé à Mme Mouna BOUCHAMAOU, administrateur de la société, des frais de réparation de véhicule pour 3.257 Dinars hors taxes totalement réglés au 31 décembre 2022.
- La société City Cars a signé avec la société « HBG HOLDING » deux conventions portant sur le rachat par « HBG HOLDING » des actions acquises par City Cars dans le capital de «AL HIDAYA Agricole » pour 3.000.000 Dinars, moyennant un taux de rendement annuel convenu entre les deux parties. Le rachat objet de deux conventions pourra être effectué à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 mars 2026.
- La société LOGISTIC CARS a facturé à la société JMC des prestations de services pour un montant hors taxes de 1 869 Dinars, objet de la convention en date du 1er mai 2016. Le solde de la créance au titre de ces transactions s'élève à 4 864 Dinars.

- En juillet 2021, GREEN SICAR a signé avec la société « HBG Holding » une convention de rétrocession portant sur 200 000 actions émises par la société « AL HIDAYA Agricole » à leur valeur nominale de 10 Dinars chacune, dans le cadre d'une première augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société « AL HIDAYA Agricole » en date du 30 mars 2021, en vue de la mise en place du programme d'extension et de développement de son activité agricole, et réservée entièrement à GREEN SICAR. Le rachat par la société « HBG Holding » desdites 200 000 actions « AL HIDAYA Agricole » est prévu pour la période allant du 1er juillet 2027 jusqu'au 31 décembre 2027, et ce, moyennant le paiement d'un prix qui sera déterminé par un évaluateur indépendant désigné d'avance par les deux parties à la convention de rétrocession.
- En juin 2022, GREEN SICAR a signé avec la société « HBG Holding » une convention de rétrocession portant sur 300 000 actions émises par la société « AL HIDAYA Agricole » à leur valeur nominale de 10 Dinars chacune, dans le cadre d'une deuxième augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société « AL HIDAYA Agricole » en date du 28 mars 2022, en vue de la mise en place du programme d'extension et de développement de son activité agricole, et réservée entièrement à GREEN SICAR. Le rachat par la société « HBG Holding » desdites 300 000 actions « AL HIDAYA Agricole » est prévu pour la période allant du 1er juillet 2028 jusqu'au 31 décembre 2028, et ce, moyennant le paiement d'un prix qui sera déterminé par un évaluateur indépendant désigné d'avance par les deux parties à la convention de rétrocession.
- En 2021, GREEN SICAR a conclu avec la société apparentée « SYNERGIA Company » une convention d'assistance et de conseil dans les domaines suivants : comptabilité, contrôle de gestion, audit interne, informatique, gestion des ressources humaines, logistique et approvisionnement, gestion juridique et fiscale. Dans le cadre de l'exécution de cette convention d'assistance et de conseil, « SYNERGIA Company » a facturé à GREEN SICAR un montant TTC de 11.608 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

ANNEXES

ANNEXE I

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDE

AU 31 DECEMBRE 2022

	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS					
Désignation	Valeur Brute	VB Sortie	Acquisition	Cession au	Valeur Brute	Amort. Cumulé	Amort. Cum. Sortie	Dotation	Amort. Mat	Amort. Cumulé	VCN
	au 31/12/2021	AST	au 31-déc-22	au 31-déc-22	au 31/12/2022	au 31/12/2021	AST	au 31/12/2022	cédé	au 31/12/2022	au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
Logiciels informatiques	798 484	64 380	5 106	70 111	669 099	699 811	54 835	27 449	27 553	644 872	24 227
Fonds de commerce	220 000	220 000	-	-	-	108 167	108 167	-	-	-	-
Total Immobilisations Incorporelles	1 018 484	284 380	5 106	70 111	669 099	807 978	163 002	27 449	27 553	644 872	24 227
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrain	9 541 632	-	-	-	9 541 632	-	-	-	-	-	9 541 632
Construction en dur	13 727 337	-	-	-	13 727 337	2 997 415	-	686 367	-	3 683 782	10 043 555
Construction légère	1 036 920	-	-	-	1 036 920	505 258	-	103 692	-	608 950	427 970
Construction sur sol d'autrui	1 575 685	100 871	-	-	1 474 814	939 120	58 000	73 742	-	954 861	519 953
Matériel et Outillage 15%	1 229 483	489 933	46 115	-	785 665	1 015 682	417 797	98 256	-	696 141	89 524
Matériel et Outillage 10%	124 413	-	-	-	124 413	70 500	-	12 441	-	82 941	41 472
Agen, Aménagements, Install, Générales	902 049	570 158	-	-	331 891	398 220	309 633	32 962	-	121 549	210 342
Agen, Aménagement, Install, Générales Tunis	267 344	-	-	-	267 344	227 806	-	11 117	-	238 923	28 421
Agen, Aménagement, Install, Générales le kram	647 783	-	205 401	-	853 184	232 217	-	70 161	-	302 378	550 806
Matériel de Transport de personnes	1 265 132	-	247 920	201 960	1 311 092	674 453	-	217 289	27 929	863 813	447 279
Matériel de Transport de biens	236 921	78 863	-	33 470	124 588	71 872	24 869	12 096	-	59 100	65 488
Mobiliers et Matériels de Bureau	525 090	34 659	29 100	-	519 531	450 849	28 330	36 018	-	458 537	60 994
Matériel Informatique	709 289	54 030	43 098	-	698 357	630 358	47 740	64 544	-	647 162	51 195
Immobilisations à statut juridique particulier	103 072	103 072	-	-	-	84 322	84 322	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles	31 892 151	1 431 586	571 634	235 430	30 796 768	8 298 073	970 691	1 418 685	27 929	8 718 137	22 078 631
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	32 910 635	1 715 966	576 740	305 541	31 465 867	9 106 051	1 133 693	1 446 134	55 482	9 363 009	22 102 858

ANNEXE II

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	343 346 959	Coût d'achat des marchandises vendues	285 984 503	<i>.Marge commerciale</i>	57 362 456	59 202 268
Marge Commerciale	57 362 456	Autres charges externes	5 834 318			
<i>Total</i>	57 362 456	<i>Total</i>	5 834 318	<i>.Valeur Ajoutée brute (1) et (2)</i>	51 528 139	54 572 934
Valeur Ajoutée Brute	51 528 139	Impôts et taxes Charges de personnel	1 092 259 4 741 711			
		<i>Total</i>	5 833 970	<i>.Excédent brut d'exploitation</i>	45 694 169	48 894 949
Excédent brut d'exploitation	45 694 169	Autres charges ordinaires	392 636			
Autres produits ordinaires	28 289	Charges financières nettes	1 665 129			
Produits des placements	4 443 355	Dotations aux Amortissements et aux provisions ordinaires	1 380 263 -			
Transfert et reprise de charges		Impôt sur le résultat ordinaire	16 386 334 -			
<i>Total</i>	50 165 812	<i>Total</i>	19 824 361	<i>.Résultat des activités ordinaire</i>	30 341 451	33 583 174
Résultat des activités ordinaires	30 341 451	Résultat des activités ordinaires	30 341 451			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires	-			
Effet positif des modifications comptables		Effet des modifications comptables		Parts des minoritaires	15 688	228 383
		Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables		<i>.Résultat net après modifications comptables consolidé</i>		
<i>Total</i>	30 341 451	<i>Total</i>	30 341 451		30 325 763	33 354 791

ANNEXE III

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2022

	Capital social	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat consolidé	Intérêts des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2021	18 000 000	24 561 495	(138 495)	33 354 791	1 676 086	77 453 877
* Réserves consolidées	-	33 354 791	-	(33 354 791)	-	-
* Ajustement des intérêts des minoritaires	-	29 662	-	-	(29 662)	-
* Effets des variations des pourcentages d'intérêts	-	6 388	-	-	(6 388)	-
* Dividendes	-	(22 500 000)	-	-	(1 000)	(22 501 000)
* Sortie AST	-	377 934	(11 600)	-	(627 671)	(261 337)
* Quote part subvention d'équipements	-	-	(75 000)	-	-	(75 000)
* Vente actions propres	-	-	333 646	-	-	333 646
Résultat consolidé au 31/12/2022	-	-		30 325 763	15 688	30 341 451
Capitaux propres au 31/12/2022	18 000 000	35 830 270	108 551	30 325 763	1 027 053	85 291 637

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimée en Dinar Tunisien)

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
. Cautionnement						
Cautions provisoires	22 488	22 488				
Cautions définitives	208 002	208 002				
Cautions douanières	391 000	391 000				
. Aval						
. Autres garanties						
b) Garantie réelle						
. Hypothèques	8 400 000	8 400 000				
. Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus	50 120 427	50 120 427				
d) Créances à l'exploitation mobilisées						
e) Abandon de créances						
f) Lettre de crédit (Fournisseur étranger)	42 305 686	42 305 686				
g)						
Total	101 447 603	101 447 603	-	-	-	-
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
. Cautionnement	579 063	579 063				
. Aval						
. Autres garanties						
b) Garantie réelle						
. Hypothèques						
. Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisés						
e) Abandon de créances						
Total	579 063	579 063	-	-	-	-
2- Engagements réciproques						
. Emprunt obtenu non encore encaissé						
. Crédit consenti non encore versé						
. Opérations de portage						
. Crédit documentaire						
. Commande d'immobilisations						
. Commande de longue durée						
. Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la conventions collective						
. Etc						
Total	-	-	-	-	-	-

Commentaires : Toute la gamme de véhicules KIA est garantie 5 ans ou 100 000 km .Cette garantie est supportée et remboursée par le constructeur KIA Corporation.

CITY CARS S.A.
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de CITY CARS S.A.,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de CITY CARS S.A. et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 84.264.584 DT, y compris le résultat de l'exercice consolidé s'élevant à 30.325.763 DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des revenus

a) Risques identifiés

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élèvent à 343.102.459 DT et représentent le poste le plus important de l'état consolidé de résultat (se référer à la Note IV des états financiers consolidés). Ils sont constitués essentiellement de ventes de véhicules neufs et comptabilisés au prix de vente hors TVA, net des réductions commerciales consenties par le Groupe.

Nous avons considéré que le risque d'erreur ou d'omission en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus et des charges s'y rapportant (engagées et restant à engager) est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les états financiers consolidés du Groupe.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation du dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe pour la gestion des ventes, la prise en compte et l'évaluation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 03 relative aux Revenus, applicables en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus découlant des ventes de marchandises et des prestations de services, ainsi que des conventions comptables de réalisation du revenu et de rattachement des charges aux produits ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La réalisation de tests de détail par l'examen d'un échantillon de transactions de vente ;
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des coûts à encourir par le Groupe après la vente des véhicules neufs (notamment au titre des garanties et des entretiens gratuits accordés aux clients) ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur le chiffre d'affaires dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Évaluation des stocks

a) Risques identifiés

Les stocks du Groupe se composent essentiellement de véhicules neufs, de pièces de rechange, de fournitures consommables (lubrifiants, produits de peinture, etc.) et de travaux en cours. Leur valeur nette s'élève à 79.971.139 DT au 31 décembre 2022 et ils représentent l'un des postes les plus importants du bilan consolidé (environ 33% du total des actifs).

Comme il est plus amplement indiqué dans la Note II des états financiers consolidés, les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat majoré des droits de douane à

l'importation et taxes non récupérables ainsi que des frais de transport, manutention, assurance, transit et autres coûts directement attribuables à leur acquisition, et diminué des rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires, ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Les principales méthodes de valorisation appliquées par le Groupe à ses stocks de marchandises sont le coût individuel (ou spécifique) pour les véhicules neufs et le coût unitaire moyen pondéré pour les pièces de rechange.

Il existe donc un risque de surévaluation du stock du fait que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains articles, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation du stock suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination du coût d'entrée.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée des articles en stock, en particulier les véhicules neufs, sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relative aux Stocks, et appliquées correctement, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les valeurs nettes de réalisation et identifier les articles qui doivent être dépréciés.

Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles internes et systèmes d'information mis en place par le Groupe pour la gestion physique et comptable de ses stocks ;
- Assisté à l'inventaire physique des différentes catégories de stocks (véhicules neufs, pièces de rechange, fournitures consommables et travaux en cours) ;
- Vérifié que les stocks de fin de période incluent les marchandises en transit et les articles conservés chez des tiers mais qui sont la propriété du Groupe, et ne comportent pas les articles vendus pour lesquels il y'a transfert du contrôle aux clients ;
- Vérifié, pour un échantillon d'articles, que les coûts d'acquisition ont été déterminés correctement et que les prix d'achat des articles importés ont été convertis en dinars tunisiens en appliquant le cours de change à la date de la transaction ou le cours de change prévu dans le contrat d'achat des devises à terme (en cas de couverture de la transaction) ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition des stocks sont couverts par des valeurs nettes de réalisation correctement estimées et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées ;
- Vérifié le caractère approprié des informations fournies sur les stocks dans les notes aux états financiers consolidés.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de

l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 03 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de CITY CARS S.A. et de ses filiales.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne de CITY CARS S.A. et de ses filiales, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

TUNIS, LE 9 JUIN 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT – GEM
Abderrazak GABSI, Associé**

**P/ AMC ERNST & YOUNG
Fehmi LAOURINE, Associé**